

Rapport d'activité 2024 et perspectives 2025



Financements



Programme LEADER



Patrimoine



Tourisme



Les missions du PETR revisitées par Eddie Pons

Le mot du Président



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes poursuit son engagement au service d'un développement territorial, équilibré et durable. L'année 2024 a été marquée par une intensification de notre action de proximité auprès des communes, qu'elles soient rurales ou périurbaines, pour les accompagner dans la concrétisation de leurs projets, face à une complexité croissante en matière de financement et de mise en œuvre.

Grâce à une équipe pleinement mobilisée, nous avons pu mener un accompagnement technique adapté et soutenir les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés.

Dans le cadre du nouveau programme LEADER, 2024 aura été une année de transition, avec le lancement officiel de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, mais également une année de rayonnement, marquée par notre participation à des événements régionaux, nationaux et européens, et l'accueil d'une délégation polonaise à l'occasion du Joli Mois de l'Europe.

Nous sommes également fiers du travail réalisé en matière de patrimoine, avec la finalisation des études sur le patrimoine religieux, la mobilisation de nouveaux contributeurs sur la cartographie participative, et la diffusion de nouveaux supports de valorisation – dont un jeu des 7 familles original qui rencontre un bel écho sur le territoire.

2025 s'annonce riche en défis et en perspectives, avec un plan d'action structuré autour de quatre axes majeurs : l'accompagnement des projets publics, l'animation du programme LEADER, la valorisation du patrimoine, et le développement d'initiatives innovantes comme le projet Mobilité CycleLab pour une mobilité plus durable et solidaire.

À travers toutes ces actions, notre volonté reste intacte : créer du lien, encourager les dynamiques locales, et faire émerger les projets qui font vivre notre territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement les élus, les techniciens ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs, engagés à nos côtés. Votre implication est la clef de notre réussite collective.

Je vous invite à découvrir à travers ce rapport les réalisations 2024 et les grandes orientations de l'année à venir.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Rémi NICOLAS

Président PETR Garrigues et Costières de Nîmes



Sommaire



1	LE PÉTR	P 4
	Objet et périmètre	P 4
	Le projet de territoire	P 5
	La gouvernance	P 6
	La conférence des maires et les éléments financiers	P 7
	L'équipe technique du PÉTR	P 8
2	LES MISSIONS	P 9
	Présentation des missions	P 9
	Veille et conseils auprès des communes sur les financements	P 10
	Animation et coordination des contractualisations avec l'Etat, la Région, les fonds européens	P 12
	Programme européen LEADER	P 17
	Inventaire du patrimoine.	P 21
	Développement de l'agritourisme et d'un tourisme de proximité	P 25
	Mobilité CycleLab : Expérimentation d'un vélo-bus modulable. .	P 28
3	LA COMMUNICATION	P 29
4	LES PARTENARIATS	P 30
	Le PÉTR s'investit aux côtés de partenaires touristiques	
	Le PÉTR est membre de...	

Objet et périmètre



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Les chiffres clés



44 communes
293 195 habitants
2 EPCI



Nîmes Métropole
39 communes
262 935 habitants



Beaucaire Terre d'Argence
5 communes
31 143 habitants



3 pôles urbains

- Nîmes
- Beaucaire
- Saint-Gilles



60%
des communes
comptent moins
de 3000 habitants

Données au 1^{er} janvier 2024

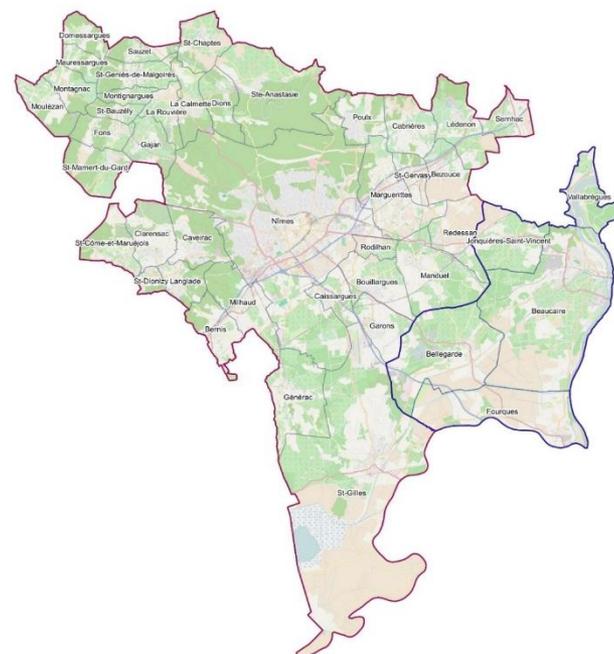
Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est **une structure de développement local** à l'échelle de deux EPCI : l'Agglomération de Nîmes Métropole et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Le PETR a pour objectif **la coopération entre les collectivités et les acteurs locaux**. Espace de dialogue et de concertation, le PETR anime et favorise **la mise en réseau** de l'ensemble de ses acteurs pour un développement équilibré et durable du territoire. Il assure l'ingénierie auprès des collectivités territoriales et des EPCI du territoire pour **la recherche de financements et l'accompagnement dans les démarches contractuelles** liées à ces missions.

Il propose **un accompagnement des porteurs de projets publics et privés** du territoire pour la définition et la mise en œuvre de leurs actions dès lors qu'elles s'inscrivent dans le projet de territoire du PETR.

Il est également **la structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) « Garrigues et Costières de Nîmes »** et est à ce titre animateur-gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire.

Enfin, il fédère et coordonne des actions et projets dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs. Il porte ainsi des **projets contribuant à la structuration d'un écotourisme de proximité et à la connaissance et la valorisation de son patrimoine**.



 Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
 Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

Le projet de territoire



▶ QU'EST QU'UN PETR ?

Créé en 1999 sous forme associative, le Pays Garrigues et Costières de Nîmes est devenu Syndicat mixte ouvert en 2008 et s'est transformé, au 1^{er} janvier 2019, en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) soumis aux règles applicables aux Syndicats mixtes fermés.

Un PETR est un **territoire de projet cohérent** sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime une **communauté d'intérêts des EPCI** qui le composent.

Les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), créés par la loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un **outil de coopération entre EPCI** sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils peuvent constituer le **cadre de contractualisation** infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Ils portent et animent un **projet de territoire**.

▶ LE PROJET DE TERRITOIRE

Le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est confronté à un enjeu majeur : **continuer à accueillir de la population et poursuivre son développement pour offrir des opportunités à ses habitants, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver**, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités sociales du territoire, doit donc trouver des voies durables et passer par un modèle territorial renouvelé, qui, tout en s'appuyant sur Nîmes, la ville centre, et son pôle d'équipements et de services qui rayonne, doit **également conforter de véritables pôles secondaires**. C'est à cette condition qu'un équilibre territorial pourra s'opérer, permettant aussi de construire une **mobilité moins dépendante de la voiture individuelle**.

Le territoire peut s'appuyer sur son économie diversifiée pour son développement, gage de résilience, en soutenant la **complémentarité des activités présentes et des spécificités productives**.

Il s'agit en effet de **renforcer les créations d'emplois** pour offrir des débouchés aux actifs et aux jeunes, avec l'ambition de résoudre le paradoxe occitan, qui nécessite de créer plus d'emplois que la population active présente.

Ce développement, économique et touristique, doit ainsi **soutenir cette économie diversifiée et développer des filières stratégiques émergentes**, en accueillant de nouvelles entreprises ou en favorisant le développement des entreprises locales. Le territoire ambitionne de garantir cet accueil par un **aménagement économique adapté**, qu'il s'agisse d'immobilier ou de foncier à vocation économique, en tenant compte des nouveaux usages post crise sanitaire et des contraintes du territoire (zones protégées, risques naturels...).

Enfin, **ce développement doit entrer en résonance avec la transition écologique qui constitue à la fois un vecteur de croissance pour le territoire** (développement des énergies renouvelables, filière autour de la valorisation des déchets, économie circulaire, préservation du capital pour un tourisme de nature et un **vecteur d'amélioration de la qualité de vie des habitants**). Les effets du changement climatique doivent en effet être atténués et anticipés au mieux, afin de limiter les risques naturels et leurs effets sur les personnes et les biens, les impacts sur l'agriculture et la capacité du territoire à produire une alimentation durable au bénéfice des habitants tout en gérant les aléas sur l'eau.

→ Cette ambition se décline en trois grandes orientations :

1. **Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire**
2. **Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable**
3. **Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée**

La gouvernance



→ Le Président et les Vice-Présidents



Président
Rémi NICOLAS
Vice-Président
Nîmes Métropole
Maire de Marguerittes



Vice-Présidente
Myriam NESTI
Conseillère communautaire
Beaucaire Terre d'Argence
Adjointe au maire de Fourques



Vice-Président
Jean-Marie FOURNIER
Vice-Président Beaucaire
Terre d'Argence
Maire de Jonquières-St-Vincent

→ Les délégués syndicaux

NÎMES MÉTROPOLE



Délégués titulaires
Mary BOURGADE
Monique BOISSIERE
Jean-Luc DESCLOUX
Marie-Françoise MAQUART
Jacques BOLLÉGUE
Abderzak BERKANI
Rémi NICOLAS
Bruno FERRIER
Gaël DUPRET
Aline BRUGUIÈRE

Délégués suppléants
Renaud LEROI
Huguette SARTRE
Marie-Pierre TRONC
Daniel VOLÉON
Lisbeth GUERIN-GRAIL
Laurence GARDET
Hélène NICOLAS
David-Alexandre ROUX
Patrick CHABERT
Richard TIBÉRINO

BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE



Délégués titulaires
Max SOULIER
Nelson CHAUDON
Juan MARTINEZ
Claudine SEGERS
Myriam NESTI
Gilles DUMAS
Jean-Marie FOURNIER
Thierry PESENTI
Sylvie ROSSIGNOL-PUT
Eliane LACROIX

Délégués suppléants
Hélène DEYDIER
Gilles DONADA
Lucie ROUSSEL
Olivier RIGAL
Robert HEBRAND
Jean-Michel AZEMA
Frédéric MARTIN
Catherine CLIMENT
Céline DANIELOU
Francis VALAT

→ Les délégations des membres du bureau

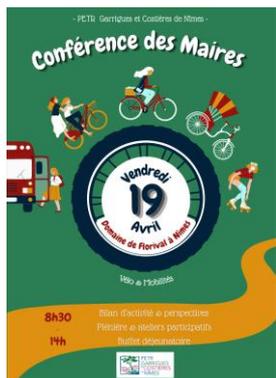
Projet de Territoire/Contractualisation : Rémi NICOLAS (NM) et Gilles DUMAS (BTA)
Programme LEADER : Aline BRUGUIERE (NM) et Claudine SEGERS (BTA)
Tourisme : Myriam NESTI (BTA)
Patrimoine : Eliane LACROIX (BTA)
Développement Durable : Bruno FERRIER (NM) et Jean-Marie FOURNIER (BTA)
Communication : Mary BOURGADE (NM)



La conférence des maires et les éléments financiers



LA CONFERENCE DES MAIRES



En complément du Comité Syndical, l'instance de gouvernance du PETR, la Conférence des maires est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial. Cette instance a une importance capitale pour orienter les missions du PETR en fonction des priorités du territoire, des besoins identifiés par les communes.

Organisée le 19 avril 2024 au Domaine de Florival à Nîmes, la Conférence des Maires a permis de dresser le bilan d'activité du PETR et d'échanger sur les perspectives. Cette conférence, qui a réuni près de 60 participants, a été l'occasion de discuter des mobilités douces avec un focus particulier sur les solutions de mobilité innovantes comme les vélo-bus modulables.



ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement et ressources du PETR en 2024



375 225,25 €
de dépenses

Charges de personnel
73,6 % - 6 ETP

Autres charges
26,4%



309 377,05€
de ressources

Cotisations (56 %)
Nîmes Métropole
Beaucaire Terre d'Argence

Subventions (44 %)
Région Occitanie
Département du Gard
Programme LEADER

Impact financier des dispositifs contractuels et fonds européens

Financements réservés au territoire PETR Garrigues et Costières de Nîmes grâce aux différents dispositifs contractuels et aux fonds européens



Pour 0,59 €
cotisé par habitant



+ de 48 €
sont attirés sur le territoire
(14 444 322 € de subventions)



L'équipe technique du PETR



→ L'équipe technique en 2024

Direction et administration



Audrey MARIN
Directrice
a.marin@petr-garriguescostieres.org



Déborah RUBIO
Assistante administrative et comptable
d.rubio@petr-garriguescostieres.org

Recherche de financements et Programme LEADER



Chokri BEN HAMED
Chargé de mission Ingénierie financière
et contractualisations
c.benhamed@petr-garriguescostieres.org



Eve DE BONADONA
Chargée de mission LEADER
e.debonadona@petr-garriguescostieres.org



Emilie PERRUSSET
Chargée de mission développement
territorial
e.perrasusset@petr-garriguescostieres.org

Patrimoine et Tourisme



Alice BOURGES
Chargée de mission Patrimoine
a.bourges@petr-garriguescostieres.org



Thibault COUDERC
Chargé de mission Patrimoine
t.couderc@petr-garriguescostieres.org



Morgane HERNANDEZ
Chargée de mission développement local
et agritourisme
m.hernandez@petr-garriguescostieres.org

Présentation des missions du PETR



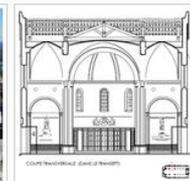
3 pôles de missions thématiques



L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Le PETR accompagne les porteurs de projet (publics et privés) en termes de **mise en réseau**, d'**ingénierie financière** et de **montage des demandes d'aide** dans le cadre de contrats territoriaux et de l'animation du programme LEADER. Plus spécifiquement, le PETR assure :

- une **mission de veille et de conseil** auprès des communes et communauté de communes du territoire pour leurs **recherches de financements**,
- l'**animation et la coordination des contractualisations** en lien avec la Préfecture du Gard (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et la Région Occitanie (Contrat Territorial Occitanie),
- l'**animation du programme européen LEADER** « Garrigues et Costières de Nîmes ».



LE RECENSEMENT, L'ÉTUDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Cette mission de connaissance et de transmission patrimoniale s'inscrit dans le cadre d'un **partenariat avec l'Inventaire régional Occitanie** et se décline en trois actions :

- coordonner un **recensement participatif** du patrimoine avec la contribution des acteurs du territoire,
- réaliser des **études** plus approfondies sur certains édifices afin d'enrichir la connaissance,
- faire connaître le patrimoine par divers moyens de **médiation**.



LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'ANIMATION LOCALE : DU TOURISME A LA MOBILITE

Cette mission vise à **développer et structurer l'offre sur le territoire en s'appuyant sur ses richesses agritouristiques et l'itinérance**. Ce travail passe notamment par l'**animation de réseaux** (Site Remarquable du Goût, Destination Vignobles et Découvertes), et la participation du PETR dans différents **comités de pilotage** ou **groupe de travail** pour **renforcer les partenariats**.

En 2025, face aux **enjeux de mobilité** auxquels le territoire est confronté, le PETR propose aux communes du territoire d'**expérimenter un vélobus-modulable**, une alternative écologique, créatrice de lien social.





CONTEXTE

Les statuts du PETR Garrigues et Costières de Nîmes précisent les missions confiées à la structure par ses EPCI membres, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, le PETR a pour mission d'engager ses membres à leur demande dans un **cadre de contractualisation** avec l'Union européenne, l'État, la Région Occitanie, le Département du Gard, tout autre organisme public ou privé dans le cadre des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Il **assure l'ingénierie auprès des collectivités territoriales et des EPCI du territoire pour la recherche de financements** et l'**accompagnement dans les démarches contractuelles** liées à ces missions.

Il propose un **accompagnement des porteurs de projets**, publics et privés, du territoire pour la définition et la mise en œuvre de leurs actions dès lors qu'elles s'inscrivent dans le projet de territoire du PETR

OBJECTIFS

Le PETR assure le relais, auprès des communes et EPCI de son territoire, pour connaître, comprendre et bénéficier des politiques déployées en matière d'aménagement et de développement des territoires.

Cet accompagnement est essentiel sur un territoire présentant de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une communauté d'agglomération grandissante et une communauté de communes de cinq communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire.



Agir • Mobiliser • Accélérer



DETAIL DE LA MISSION

Depuis 2023, le PETR a renforcé la **mission de veille financière, d'accompagnement des collectivités** et de **coordination des contractualisations** avec le recrutement d'un chargé de mission à temps plein, Chokri Ben Hamed.

1. Veille et relais des dispositifs :

Le PETR assure une **veille sur les appels à projets** et **opportunités de financements** en **relayant les dispositifs** et les **nouveautés des partenaires financiers**, notamment du Département du Gard, de la Région Occitanie et de l'État mais aussi des différentes agences (ADEME, Agence de l'eau...).

Pour assurer cette veille, l'équipe du PETR a participé à de nombreuses réunions, en présentiel ou en distanciel, de présentation des dispositifs financiers (fonds Vert, Fonds Tourisme Occitanie, Bourg Centre Occitanie et nouveaux dispositifs de la Région, Interfonds Européens, dispositif « Coopération », DREETS Occitanie...)

Une **newsletter bimestrielle dédiée à la recherche de financements** a également été créée à destination des élus et agents des communes du PETR. À chaque numéro, la newsletter présente les AAP et AMI en cours, les nouveaux dispositifs et fait un focus sur une thématique, reprenant toutes les opportunités de financements. Les thèmes étudiés dans les premiers numéros étaient la désimperméabilisation et la renaturation des villes et villages, puis les pistes cyclables et les voies vertes.





2. Accompagnement des communes :

Le PETA a poursuivi son accompagnement des communes, il a été sollicité par les maires, les élus et les agents des communes pour les accompagner dans l'identification des financements.

Le PETA apporte une **réponse adaptée à chaque type de projet**, allant de la simple réponse par **téléphone** ou **mail** à l'organisation de **réunions avec l'ensemble des partenaires** potentiels d'un projet.

A ce titre, le PETA mobilise son **expertise interne** ou **recherche l'expertise auprès d'autres partenaires**, notamment auprès des directions et agences de la Région, du Département, de l'Etat, des chambres consulaires...

Pour aller au-delà de la réponse aux besoins immédiats des communes, et accompagner toutes les communes le plus en amont possible dans la concrétisation de leurs projets, la directrice et le chargé de mission recherche de financements, vont à la **rencontre de chaque commune** pour échanger avec le binôme maire/directeur général des services (DGS).

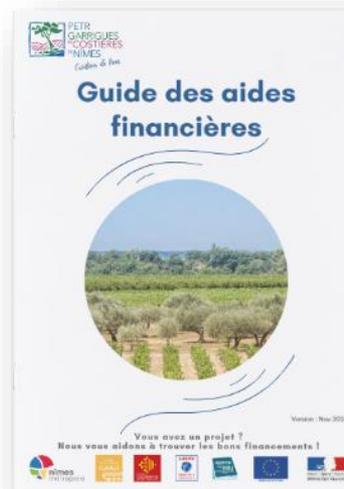
Une occasion d'échanger sur les projets en cours de la commune et ceux à venir. L'objectif étant d'**apporter des conseils personnalisés à chaque commune**, en **identifiant les subventions** mobilisables, en apportant **des outils et méthodes pour prioriser et planifier** les différentes demandes de subvention en fonction des doctrines et ainsi **optimiser la mobilisation des financements** sur les projets d'investissements.

Cette **connaissance des projets** permet aussi au PETA d'assurer l'**interface** entre les communes et les **partenaires techniques et financiers du territoire**, relayer les AAP aux communes potentiellement concernées, mettre en réseau des porteurs de projets similaires...

Pour les communes les plus rurales, l'accompagnement du PETA peut aller jusqu'au **montage des dossiers de financement**.

En complément de cet accompagnement de proximité, le PETA a élaboré et diffusé en 2024 un **Guide des aides financières**, un document qui **recense les principaux dispositifs** de financement disponibles pour les communes et intercommunalités du territoire.

Conçu comme un **outil pratique**, ce guide permet de **centraliser les informations clés** sur les subventions, de **simplifier les démarches** des élus et techniciens, et d'**optimiser la planification** des projets locaux. Ce travail, illustre la volonté du PETA de fournir des outils concrets pour renforcer l'ingénierie territoriale et répondre aux défis croissants des collectivités.



Guide des aides financières



Veille et conseils auprès des communes sur les financements

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET



3. L'animation et la coordination des contractualisations

L'année 2024 a été marquante sur le volet de la contractualisation. Dès janvier, le PETR, en tant que structure porteuse du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (anciennement Contrat de Relance et de Transition Écologique), a été sollicité pour participer à la concertation territoriale sur la planification écologique dans le cadre de la COP régionale Occitanie. À cette occasion, il s'est engagé à recenser et diagnostiquer les actions de transition écologique menées sur son territoire.

A l'échelle départementale, le PETR a également contribué aux travaux visant à identifier les priorités de la planification écologique dans le Gard, déclinaison départementale de la COP Occitanie.

À l'issue de ces travaux, une dynamique d'actualisation des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique a été initiée, sous la coordination des services de l'État, afin de rédiger les avenants nécessaires.

Par ailleurs, interface entre Nîmes Métropole et la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETR a joué un rôle de coordination des partenaires – notamment l'État, la Région Occitanie et le Département du Gard – afin de mutualiser le suivi des projets dans le cadre des différents contrats CRTE, CTO (Contrat Territorial Occitanie), PVD (Petite Ville de demain), BCO (Bourg Centre Occitanie). Cette collaboration a permis de simplifier les démarches pour l'ensemble des acteurs impliqués, tout en affirmant le rôle du PETR comme facilitateur et **créateur de liens** entre les différentes parties prenantes du territoire.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET



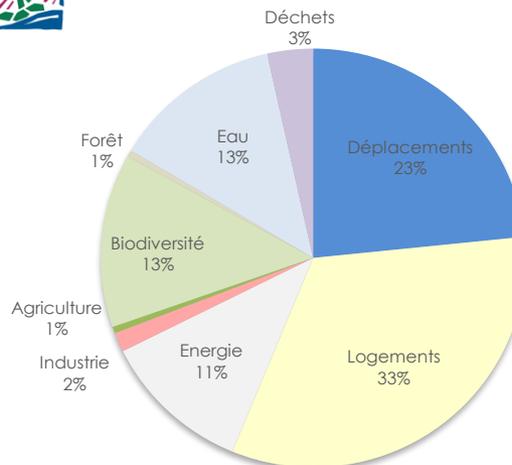
Les CRTE : de la Relance à la Réussite de la transition



Initialement nommés Contrats de Relance et de Transition Écologique, les Contrats de la Réussite de la Transition Écologique représentent le cadre de travail entre l'État et les collectivités pour la mise en œuvre, à l'échelle des bassins de vie, du projet de territoire en cohérence avec la stratégie retenue au niveau régional dans le cadre des « conférences des parties » (COP).

Pour traduire les objectifs des COP régionales en initiatives concrètes sur le terrain, une circulaire signée le 30 avril 2024 vise à enclencher la seconde phase des CRTE. Son objectif principal est d'accélérer la concrétisation des projets locaux, y compris ceux issus des travaux de territorialisation de la planification écologique, afin de renforcer l'impact des actions menées à l'échelle des territoires.

Dans un calendrier très serré, différentes étapes de cette dynamique de relance des CRTE ont été proposés par la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM du Gard). Le PETR a effectué un important travail de recensement des projets auprès de ses communes, tant lors des rencontres directes qu'à distance, en lien avec les services des EPCI. À l'issue de ce travail de recensement, un second travail d'identification des leviers liés à la transition écologique pour chaque projet a été réalisé, en se basant sur les 9 enjeux de la transition écologique résultant des travaux de territorialisation des COP dans le Gard.



- 375 projets ont été recensés,
- 201 répondent à l'un des enjeux de la transition écologique,
- soit 54 % de l'ensemble des projets.

→ Les principales aides de l'Etat en 2024 en chiffres



Par rapport à 2023 sur le territoire :

- Moins d'opérations soutenues mais un montant d'aides de l'Etat quasi équivalent.
- Le Fonds Vert reste stable, la DETR en relative hausse (+ 100 K€), la DSIL en forte hausse (726K€) et une diminution des autres dotations de l'État (- 491 K€).



Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET



Zoom sur le Contrat Territorial Occitanie

Contrat Territorial Occitanie
2022-2028



Les **nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) 2022-2028** s'inscrivent en **déclinaison du Pacte Vert** afin de :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique

Le CTO Garrigues et Costières de Nîmes permet de mobiliser, dans le cadre d'un contrat régional unique, un ensemble de **dispositifs et moyens financiers**. Ainsi, il se compose :

- d'un **contrat cadre** qui organise le **partenariat** entre les cosignataires sur la base d'enjeux stratégiques et d'objectifs opérationnels partagés,
- de **programmes opérationnels** annuels avec les projets et les financements examinés lors des comités de pilotage.

Les contrats **Bourgs Centres Occitanie** sont des sous-ensembles du CTO.

→ Les aides de la Région en 2024 en chiffres



39

opérations soutenues



4 019 466 €

attribués par la Région



122 167 799 €

investis sur le territoire

Par rapport à 2023 sur le territoire :

- Plus d'opérations soutenues (+3) et un montant d'aides attribuées supérieur (+ 255 K€).
- A noter un montant investi sur le territoire supérieur de 36 M€ avec des projets conséquents tels que le Palais des congrès à Nîmes.

→ Les contrats bourgs centres Occitanie 2022-2028



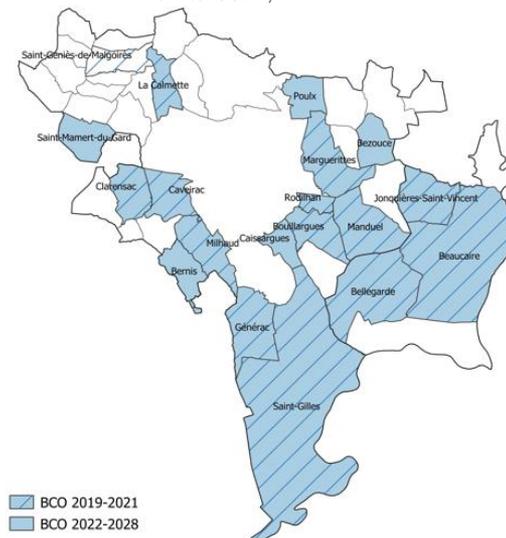
28

communes éligibles
(24 sur Nîmes Métropole
et 4 sur CCBTA)



18

contrats signés



Nîmes Métropole

→ 15 communes

Bezouze
Bouillargues
Bernis
Caveirac
Caissargues
Clarensac
Générac
La Calmette
Manduel
Marguerittes
Milhau
Poulx
Rodilhan
Saint-Gilles
Saint-Mamert-du-Gard

CCBTA

→ 3 communes

Beaucaire
Bellegarde
Jonquières-St-Vincent

En 2024 : 3 nouvelles communes ont été accompagnées pour bénéficier d'un contrat Bourg Centre Occitanie (Bezouze, Caissargues et Poulx). 2 communes ont été accompagnées pour actualiser leur programme de développement avec la signature d'avenants (La Calmette et Caveirac).



Approche Territoriale Intégrée FEDER

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET



Zoom sur l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) FEDER

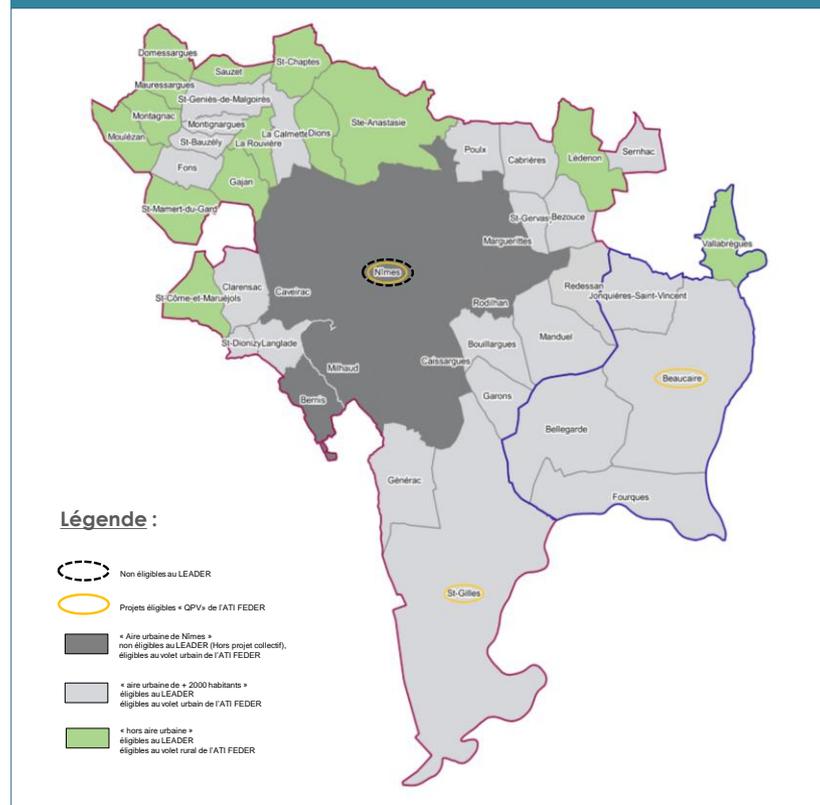
La Région Occitanie est l'autorité de gestion du Programme régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027. Les **Approches Territoriales Intégrées (ATI)**, constituent la priorité 5 de ce programme et visent à « **promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources** ».

Deux volets : volet rural et volet urbain (toute commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants, d'après la définition de l'unité urbaine par l'INSEE).

En 2024, le PETR, en collaboration avec les services de Nîmes Métropole, chef de file de l'ATI-FEDER sur son territoire, a participé aux travaux de priorisation des projets identifiés à l'échelle du PETR, ainsi qu'aux différentes consultations.

À l'issue de ce travail et après validation par la Région Occitanie, autorité de gestion, des projets structurants sur le territoire du PETR seront accompagnés par le fonds européen FEDER dans le cadre de la priorité 5.

→ Les communes et les fonds européens territorialisés



134 M€ pour 58 ATI

95,5 M€ sur l'urbain
28,4 M€ sur le rural





► PERSPECTIVES

Veille, accompagnement des communes et animation des contractualisations

- Proposer un accompagnement technique sur la **recherche de cofinancements** et le **montage des projets** à l'ensemble des communes (hors Nîmes) et **travailler en lien avec les services de Nîmes Métropole** et de la **CCBTA**.
 - **Animer le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique** sur le territoire du PETR et assurer l'organisation des différents comités avec les services de la Préfecture, la DDTM, la Région, le Département et les 2 EPCI.
 - **Animer le contrat territorial Occitanie** en lien avec Nîmes Métropole et accompagner les communes à bénéficier des dispositifs financiers de la Région dans le cadre de ce contrat. Proposer une programmation opérationnelle 2025.
 - Accompagner les communes dans la poursuite des **contrats Bourgs Centres Occitanie** et suivre leurs projets de développement et de valorisation.
 - **Conseiller les acteurs pour une mobilisation des crédits FEDER** sur notre territoire et **accompagner les communes** dans la mobilisation de cette opportunité de cofinancement, notamment sur le **volet rural de l'ATI**. Participer aux **comités techniques et de pilotage** (mutualisés avec le CTO).
 - Articuler les différents dispositifs avec la nouvelle **stratégie LEADER**.
- ⇒ S'appuyer sur la complémentarité de ces programmes, contrats, dispositifs, appels à projet, afin d'**accompagner les porteurs de projet dans la recherche de financements et la réalisation de leurs projets**.

Animation d'un conseil de développement

La participation citoyenne représente un enjeu démocratique majeur pour renforcer la cohésion sociale, contribuer à l'amélioration des politiques publiques et enrichir les décisions.

La mise en place d'un dialogue entre élus, citoyens et société civile constitue une opportunité pour partager les grands enjeux du territoire.

En complémentarité et en lien avec d'autres instances ou initiatives de participation citoyenne, le conseil de développement du PETR renforcera la démocratie collaborative et la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire du PETR.

En 2024, un règlement de fonctionnement a été travaillé et validé par les élus du Comité Syndical, ce qui permettra de mettre en place le conseil de développement dès les élections de 2026.



Programme européen LEADER

AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL



CONTEXTE

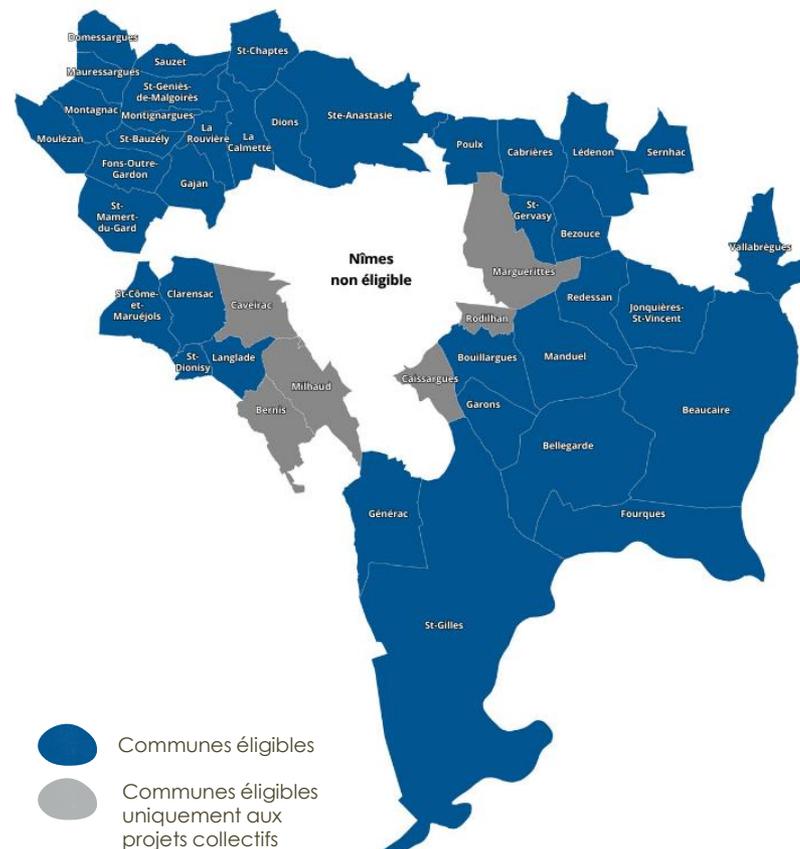
LEADER est un programme de développement rural avec des fondamentaux qui lui sont propres : soutien aux actions, mise en réseau des acteurs locaux, démarche ascendante, capitalisation et diffusion de bonnes pratiques, etc.

2024 a été **une année de transition et de reconnaissance** pour le Groupe d'action local (GAL) Garrigues et Costières de Nîmes qui met en œuvre le programme selon une stratégie coconstruite. **La fin du programme 2014-22** et sa centaine de projets accompagnés s'est conjuguée avec **le lancement du programme 2023-27**, innovant et partenarial. La dynamique en marche a permis cette année aux petits projets porteurs de grands changements soit d'être accompagnés dans leurs demandes de paiement LEADER 2014-22 et/ou dans la prise d'informations pour solliciter le programme 2023-27.

Dans ce cadre, une partie significative du travail de cette année a consisté à mener des échanges de proximité et proactifs avec l'autorité de gestion régionale, à jouer pleinement le rôle de gestionnaire et animateur de programme pour clôturer 2014-22 et lancer 2023-27, à finaliser et produire des outils pour communiquer et encadrer la bonne gestion du dispositif.

La richesse du programme LEADER découle de sa méthodologie mais aussi de la force de son réseau : l'année 2024 a mobilisé le GAL sur divers **événements nationaux et internationaux**.

→ Le territoire du GAL 2023-2027



▶ OBJECTIFS

- Accompagner les porteurs de projets à déposer leurs demandes de paiement LEADER 2014-22 ;
- signer la convention avec l'autorité de gestion régionale relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux ;
- lancer la nouvelle programmation 2023-27 ;
- développer des outils de suivi et de gestion de la programmation ;
- communiquer sur le nouveau programme et représenter le GAL dans les groupes de travail et lors d'événements.



Programme européen LEADER

AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL



DÉTAIL DE LA MISSION

L'équipe technique propose un accompagnement de proximité pour les acteurs locaux, depuis la définition du projet et la clarification des objectifs, à la constitution du dossier et jusqu'au versement de la subvention LEADER :

- aide à la réflexion pour la construction du projet ;
- orientation vers les partenaires techniques potentiels ;
- soutien à la construction du dossier de demande de subvention LEADER ;
- accompagnement au fil de la procédure LEADER.

En 2024, la réussite de l'approche LEADER s'est confirmée avec l'accompagnement de 35 porteurs de projets de la programmation 2014-22 pour le dépôt dans les temps impartis et/ou le suivi de leurs demandes de paiement. Au 31 décembre 2024 et compte tenu des retards d'instruction au niveau de l'autorité de gestion régionale, 3 règlements restent en attente.

La véritable plus-value du programme est sa capacité à rassembler différents acteurs, de stimuler de nouvelles idées et partenariats. Elle s'est confirmée en 2024 pour le Joli Mois de l'Europe durant lequel le PETR Garrigues et Costières de Nîmes a accueilli une délégation de cinq GAL de la région de Mazovie en Pologne - en voyage d'étude - pour leur présenter la stratégie du territoire, la gouvernance locale et les initiatives soutenues par l'Union Européenne.

Pour l'occasion et au pied du Moulin Cavalier de Langlade, Rémi NICOLAS et Katy Guyot - conseillère régionale - ont signé le 14 mai 2024 la convention pour le renouvellement du programme LEADER sur 2023-27, accordant officiellement 1 529 000 € pour soutenir les projets du territoire.

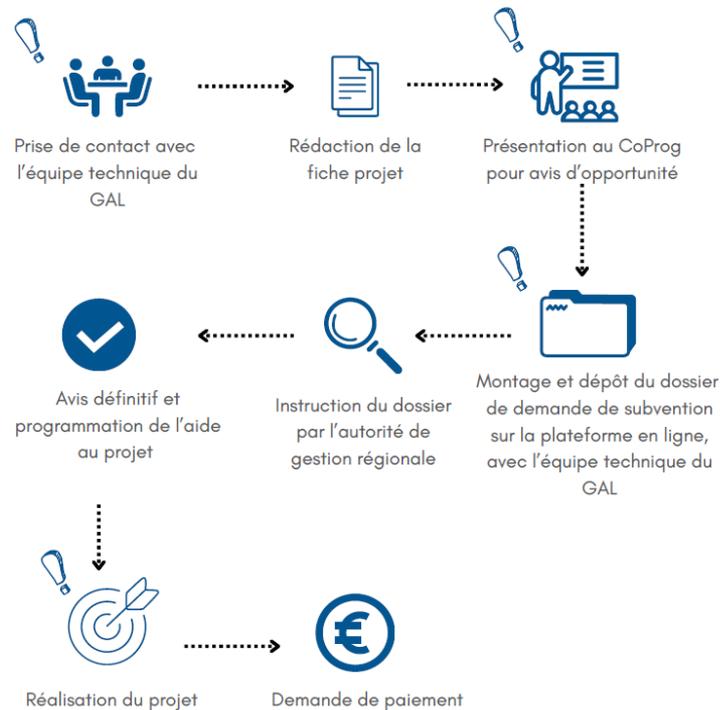
Le lancement et le démarrage opérationnel de la nouvelle programmation 2023-27 a cependant été retardé au dernier trimestre 2024. La plateforme régionale de dépôt de demande d'aide en ligne Europac n'étant jusqu'alors pas finalisée.



Inauguration du sentier de valorisation et médiation du patrimoine à Saint-Gilles

Signature de la convention avec la région en présence de la délégation polonaise

→ Les étapes pour passer de l'idée au projet



L'équipe technique soutient les porteurs de projet à chaque étape du processus. Elle facilite leur mise en relation avec d'autres structures ou partenaires locaux et les assiste dans la recherche de cofinancements.



Programme européen LEADER

AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL



DÉTAIL DE LA MISSION

La force de LEADER réside dans son réseau. Dans l'objectif de compléter ses compétences pour mieux accompagner les porteurs, de collecter des retours d'expériences et bonnes pratiques, l'équipe LEADER a tiré profit en 2024 du lancement différé de la programmation 2023-27 en se mobilisant sur divers événements locaux, nationaux et internationaux :

- participation aux réunions et webinaires mensuels InterGals Occitanie ;
- réunions trimestrielles des 5 GAL gardois en partenariat avec le Conseil Départemental du Gard ;
- États Généraux des Pôles territoriaux et Pays à la Rochelle ;
- journée des mobilités actives à Narbonne et journée des territoires à Carcassonne ;
- rencontre du club des collectivités pour l'ESS en région Occitanie à Lodève ;
- participation aux événements LEADER France : assemblée générale LEADER France et congrès européen des GAL à Poitiers, représentation au groupe de bonnes pratiques de la commission européenne à Bruxelles.

Pour valoriser les initiatives portées en Garrigues et Costières de Nîmes et le dispositif, l'équipe a multiplié les interventions et supports de communication pour diffuser toutes les informations sur le programme LEADER et sa nouvelle programmation :

- intervention en conférence et réunion des maires du PETR, festival PanoraMA de la FEMAG, P'tit dèj asso avec l'ACEGAA ;
- rencontres avec les conseillers des chambres consulaires CCI et CMA ;
- participation au Joli mois de l'Europe ;
- rencontres et échanges avec près de quarante-cinq acteurs du territoire afin de faire émerger des projets alignés avec la nouvelle stratégie 2023-2027 ; parmi eux, une dizaine ont été réorientés vers d'autres sources de financement ;
- diffusion de l'annuaire des projets 2014-22 et réédition pour la nouvelle programmation.
- réalisation et diffusion du guide « LEADER 2023-27 en Garrigues et Costières de Nîmes »

En parallèle, l'équipe a participé aux comités d'appui du Dispositif Local d'Accompagnement du Gard, porté par l'ACEGAA. Enfin, le comité de programmation et ses conseillers techniques ont été remobilisés en décembre avec l'audition de 4 porteurs de projets après avoir validé les outils nécessaires à la bonne gestion du programme (fiches action, grilles de sélection, règlement intérieur, charte d'engagement et de non-conflit d'intérêt etc.).



L'ESS à Lodève, Commission Européenne à Bruxelles, réunion des maires du PETR, Congrès Leader de Poitiers



Annuaire des projets, grilles de sélection, guide LEADER



Programme européen LEADER

AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL

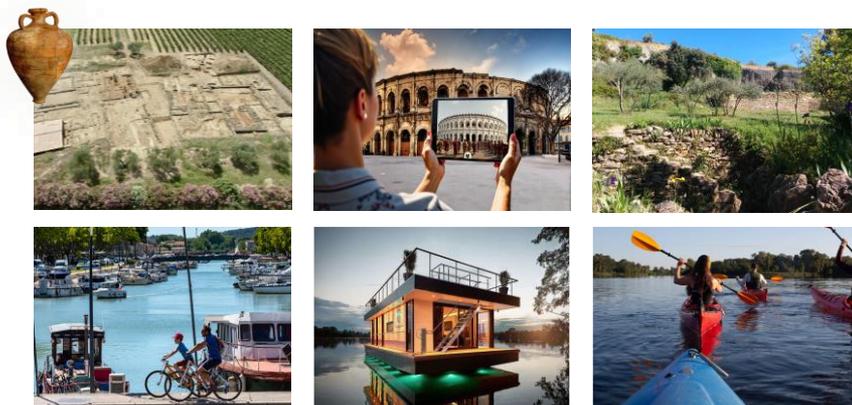


PERSPECTIVES

En 2025 et au titre de la programmation 2014-2022, l'équipe technique, à l'interface entre les acteurs locaux et l'autorité de gestion, doit échanger avec le service instructeur régional et l'ASP pour enclencher les 3 derniers versements de la subvention LEADER en attente.

Au titre de la programmation 2023-2027, les perspectives sont les suivantes :

- mobiliser les membres du comité de programmation et ses conseillers techniques ;
- animer le territoire et faire émerger des projets répondant à la nouvelle stratégie ;
- réaliser une veille des dispositifs financiers complémentaires au programme pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs projets ;
- accompagner et suivre au fil de l'eau les porteurs de projets sélectionnés et l'avancement technique et financier de leurs opérations ;
- développer les outils de gestion du programme ;
- promouvoir les actions, bonnes pratiques et retours d'expériences du GAL par le biais des médias locaux et en partenariat avec les intercommunalités ;
- valoriser et souligner la plus-value du programme européen, en partenariat avec la commission européenne, sa représentation à Marseille et Europe Directe à Nîmes. Dans ce cadre, participer aux réflexions en cours sur l'avenir post 2027 et au programme d'action du Joli mois de l'Europe.



Panorama des premiers projets sollicitant du LEADER pour la programmation 2023-27

→ La stratégie 2023 - 27



Partage des richesses culturelles et vie locale

- sauvegarder et transmettre les patrimoines matériels et immatériels,
- créer une offre culturelle locale favorisant les échanges,
- renforcer le lien social et les actions en faveur de la jeunesse,
- développer les services aux habitants,
- favoriser les mobilités alternatives au service du lien social ou de la vie locale.



Développement et attractivité économique locale

- soutenir les spécificités économiques et les savoir-faire locaux,
- privilégier la consommation locale et solidaire,
- valoriser le tourisme durable et local.



Préservation de l'environnement et transition écologique

- favoriser la sobriété énergétique,
- sensibiliser et encourager les pratiques vertueuses pour l'environnement,
- limiter la production de déchets et en garantir une gestion raisonnable,
- préserver la biodiversité, les paysages et adapter le cadre de vie aux changements climatiques.

→ Le programme LEADER 2023 - 27 en chiffres



Enveloppe
1 529 466 €



Taux
Min 15 % LEADER
Max 64 % LEADER



Planchers
4 K€ LEADER porteurs privés
10 K€ LEADER porteurs publics



Plafonds
90 K€ LEADER



Inventaire du patrimoine

LE RECENSEMENT, L'ÉTUDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE



CONTEXTE

Dans le cadre du programme LEADER, le PETR et ses partenaires ont souhaité en 2019 se lancer dans une démarche d'inventaire du patrimoine afin de **recenser, étudier et valoriser le patrimoine** sur l'ensemble du territoire. Cette mission est ainsi souhaitée, dès sa création, comme un **outil d'animation et de développement local autour des richesses du territoire**.

L'**Inventaire général**, fondé en 1964 par A. Malraux, devient une **compétence régionale** avec les lois de décentralisation de 2004. Des chargés de mission sont associés à cette démarche, dans le cadre de **partenariats avec les territoires**.

De cette **convergence d'objectifs** est née la mission Inventaire du PETR qui fait l'objet d'une **convention d'objectifs et de moyens avec la Région Occitanie**.

▶ DETAIL DE LA MISSION

La démarche adoptée par le PETR s'inscrit dans la **méthode de l'Inventaire général « recenser – étudier - faire connaître »**, tout en répondant aux **attentes du territoire**.

Cette mission se décline en trois actions complémentaires : le recensement participatif, les études d'inventaire et la valorisation du patrimoine.

1. LA RÉFLEXION SUR UNE NOUVELLE THÉMATIQUE D'ÉTUDE

La **thématique d'étude sur les patrimoines religieux touchant à sa fin**, une réflexion sur le prochain thème de recherche a été engagée.

▶ OBJECTIFS

Le PETR porte une **mission d'inventaire afin de mieux connaître, protéger et valoriser l'histoire et les richesses des 44 communes** qui le composent. S'inscrivant ainsi dans la politique de développement par le patrimoine menée par la Région Occitanie, cet inventaire a pour ambition de :

- **coordonner un réseau d'acteurs** en développant une démarche participative,
- **capitaliser les mémoires** à l'aide d'une dynamique commune,
- **accroître les connaissances** par la recherche et les études,
- **sauvegarder cet héritage** en rédigeant des notices d'inventaire dans la base régionale,
- **partager ces savoirs** par la médiation du patrimoine,
- **mettre à disposition** ces données au service de l'attractivité touristique et l'aménagement du territoire.



Le choix s'est porté sur les **patrimoines liés à l'eau** afin de répondre aux attentes du réseau d'acteurs locaux et des élus du territoire.

Le PETR a **répondu en ce sens à l'appel à projet piloté par l'inventaire régional**. L'ambition de cet AAP est de créer une dynamique de recherche autour du patrimoine lié à l'eau en Occitanie. La gestion de cette ressource est également l'un des axes prioritaires de la politique régionale autour du Plan Régional pour l'Eau.

Ce **patrimoine présent sur l'ensemble du territoire du PETR sous des formes variées, offre un terrain d'étude propice à des réflexions sur les usages passés, actuels et futurs de l'eau dans un contexte de changement climatique**.

L'étude démarrera en fin d'année 2025 par la définition précise de la thématique, avec notamment la délimitation des objets d'étude et un repérage à l'échelle du territoire en partenariat avec le réseau d'acteurs du PETR.



Inventaire du patrimoine

LE RECENSEMENT, L'ÉTUDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE



2. LE RECENSEMENT PARTICIPATIF

Persuadé de l'intérêt d'une co-construction des savoirs, le PETR a choisi une méthode participative mobilisant des contributeurs locaux (élus, associatifs, particuliers) pour organiser un recensement de son patrimoine. L'année 2024 a permis :

- **l'animation du réseau d'acteurs** par des visites dans le cadre de la réalisation des dépliants de découverte du patrimoine,
- **des échanges variés avec les contributeurs** (Dions, Sainte-Anastasie...) procurant une meilleure appréhension des richesses du territoire,
- l'organisation de la **rencontre annuelle des contributeurs** en décembre offrant à l'ensemble des partenaires un bilan sur la mission, l'annonce des perspectives et un atelier de travail partagé autour du projet de recherche sur les patrimoines liés à l'eau.

L'outil cartographique de recensement du patrimoine a été mis à jour et complété par de nouvelles fiches : les points des études d'inventaire sur le patrimoine religieux et ceux des cartes du jeu de 7 familles ont été ajoutés. **Cette cartographie peut être intégrée aux sites internet des mairies ou associations.**

Liens entre recensement et études d'inventaire :

En 2024, la réalisation des parcours de découverte sur trois nouvelles communes, où le recensement du patrimoine était achevé, a permis de tisser des liens entre participatif et études d'inventaire.

Ainsi, toutes les données ont été vérifiées par des recherches historiques puis saisies dans l'outil cartographique. Elles sont en cours d'ajout dans la base de données de l'Inventaire régional dans un dossier de présentation de chaque commune.

Cette **méthodologie de validation scientifique des données** s'appliquera aux autres communes afin de **valoriser la participation des acteurs-contributeurs** dans la base Régionale.



Résultat du recensement participatif du patrimoine sur la commune de Caissargues.

Le jeu des 7 familles du patrimoine un projet co-élaboré

Afin de valoriser le recensement participatif du patrimoine coordonné par le PETR, l'idée d'un jeu des 7 familles est née. Le jeu permet de mettre en valeur les données issues de ce travail collaboratif ainsi que les richesses matérielles, immatérielles et paysagères du territoire, en créant une dynamique ludique et interactive notamment à l'attention des jeunes.

Le PETR a souhaité offrir un exemplaire aux élus et contributeurs du patrimoine mais aussi à chaque école, médiathèque, bibliothèque et centre de loisirs du territoire (ce qui représente plus de 230 établissements et environ 500 exemplaires). Pour cette diffusion, le PETR s'appuie sur des relais dans chaque commune. La réalisation d'un guide pédagogique, l'organisation d'ateliers de présentation et la communication sur les réseaux sociaux complète ce travail de diffusion. En 2024, la diffusion s'est réalisée sur 27 communes du territoire.

La pérennisation et la mise à disposition des données sur le site internet du PETR, la collecte des retours d'utilisation et la réimpression du jeu pour une diffusion à toutes les familles intéressées sont envisagées pour la suite du projet.



Graphisme © S. NICOLAS



Inventaire du patrimoine

LE RECENSEMENT, L'ÉTUDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE



3. LES ÉTUDES D'INVENTAIRE

La chargée d'inventaire a pour mission d'**observer in situ** et de **documenter par la recherche certains sites patrimoniaux** afin d'enrichir la connaissance. Les données collectées sont synthétisées dans des notices d'inventaire. Ces études sont priorisées en fonction des attentes des partenaires et des communes ainsi qu'en accord avec les projets de restauration du patrimoine accompagnés par le PETR.

Dans la continuité des études d'inventaire réalisées sur le patrimoine religieux, une **publication thématique** est en cours de réalisation. Cet ouvrage s'intégrera dans la **collection Focus-Patrimoine de l'inventaire Régional** et sera corédigé avec Josiane PAGNON de la Région Occitanie.

Ce livre présentera une **synthèse des recherches** menées au cours des études d'inventaires. Il abordera notamment les témoins de la période romane, les conflits religieux, le premier renouvellement du parc des églises au 17^e siècle, l'explosion des chantiers de constructions du 19^e siècle tout en mentionnant les décors, les vitraux ou les exemples d'architecture contemporaine.

Les **édifices** de l'ensemble des communes seront ainsi **rattachés à des périodes chronologiques** ou à **des courants artistiques** pour constituer un portrait du patrimoine religieux.



Exemples d'ouvrages de la collection Focus Patrimoine
© Inventaire général Région Occitanie

- Fondation médiévale
- XVIIe-XVIIIe siècles
- XIX siècle
- XXe siècle



Graphique de datation des édifices religieux du PETR.

4. LA MÉDIATION

Afin de mettre en valeur les **notices d'inventaire rédigées**, celles-ci sont mises en ligne sur le portail de la Région Occitanie : inventaire.patrimoines.laregion.fr.

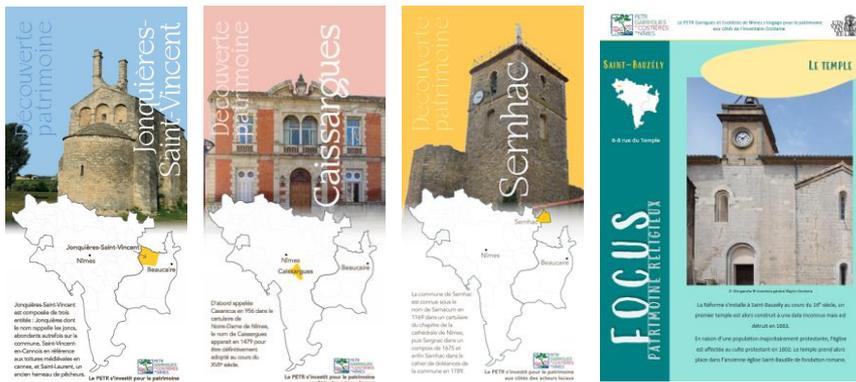
Des livrets de médiation, intitulés « **Focus** », invitent les habitants à découvrir ces édifices en mettant en avant leur architecture et en retraçant leur histoire. En 2024, le PETR a réalisé les 17 Focus des édifices étudiés en 2023. Ils sont **téléchargeables sur le site internet du PETR** et s'ajoutent aux 45 existants.

Ces dépliants, diffusés dans les mairies et à l'entrée des édifices concernés sont très appréciés et font l'objet de demandes d'impression pour une diffusion plus large.

L'**implication des acteurs dans le recensement participatif** est mise à l'honneur dans des dépliants « **Découverte Patrimoine** ».

Avec l'aide des contributeurs, le PETR a créé 3 parcours de découverte du patrimoine supplémentaires sur le même modèle que ceux réalisés les années précédentes. Ils viennent compléter la collection des 7 parcours existants.

Ils proposent une sélection de points d'intérêt, recensés avec les contributeurs de **Jonquières-Saint-Vincent, Caissargues et Sernhac**, à découvrir lors d'une balade dans le village.



Inventaire du patrimoine

LE RECENSEMENT, L'ÉTUDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE



Où trouver l'ensemble des contenus réalisés ?

Afin d'accroître la visibilité des réalisations de la mission d'inventaire du patrimoine, le **site internet du PETR** est mis à jour régulièrement.

Vous pouvez ainsi retrouver la cartographie participative du patrimoine, les études d'inventaire, les livrets Focus, les dépliants de découverte et le jeu des 7 familles du patrimoine dans les pages de la mission patrimoine.

Un onglet par commune a été créé afin de faciliter vos recherches et vous permettre d'accéder plus rapidement aux contenus qui vous intéressent.

Enfin une boîte à outils regroupe les ressources mises à la disposition des acteurs et des contributeurs pour le recensement participatif, la documentation et la valorisation du patrimoine.

PERSPECTIVES

Recensement participatif :

- **animer le réseau** d'acteurs-contributeurs et **accompagner les participations**,
- **enrichir le portail de recensement** en modérant les éléments renseignés,
- poursuivre le **regroupement des recensements préexistants**,
- continuer à **partager notre expérience** avec les territoires intéressés.

Études d'inventaire :

- reprendre l'**inventaire topographique de Bernis** et accompagner la commune dans son projet de valorisation du patrimoine,
- co-définir les contours de **la prochaine thématique d'étude sur le patrimoine lié à l'eau**,
- poursuivre les **liens entre recensement participatif et inventaire** en approfondissant les données.

Valorisation :

- **imprimer et diffuser l'ensemble des documents de valorisation**,
- concevoir de nouveaux parcours « **Découverte Patrimoine** »,
- poursuivre la **diffusion du jeu des 7 familles** du patrimoine,
- **rédiger la publication** dans la collection Focus-Patrimoine de l'inventaire régional Occitanie synthétisant les études thématiques réalisées sur le patrimoine religieux.



→ La mission patrimoine en chiffres



63
Édifices étudiés
(Inventaire régional)



13
communes ont achevé
le recensement du
patrimoine



61
« Focus »
réalisés



751
patrimoines recensés
dans l'outil
cartographique



10
livrets « Découverte
patrimoine » réalisés



1
Jeu des 7 familles
co-élaboré



Développement territorial et animation locale

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME ET D'UN TOURISME DE PROXIMITÉ



CONTEXTE

Deux démarches d'animation agritouristiques ont été créées sur le territoire : **Vignobles et découvertes** Costières de Nîmes et **Site Remarquable du Goût** Les Olivettes du Pays de Nîmes.

Par ailleurs, l'**itinérance** est une **spécificité du territoire** (ViaRhôna, Canal du Rhône à Sète, Via Domitia...). Le réseau d'itinéraires (pédestres, cyclables et fluviaux) offre un **maillage du territoire** qui **raconte l'histoire, crée du lien** entre les différents paysages, les cultures et savoir-faire et **propose des expériences** ressourçantes pour la population locale autant que pour la clientèle touristique.

En partenariat avec les services **Tourisme** et **Offices de Tourisme** de Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence, le PETR a **proposé de relancer et d'animer ces deux démarches agritouristiques** sur son territoire en assurant le **lien entre les différentes instances partenaires**. Pour ce faire, le PETR a recruté une **chargée de mission développement local et agritourisme**.

OBJECTIF

L'objectif de cette mission consistait à **élaborer un diagnostic des deux réseaux, mobiliser les acteurs** (partenaires institutionnels et labellisés) et **co-élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions**.

La finalité étant de **structurer une offre autour de l'itinérance et de l'agritourisme** pour permettre au territoire des Garrigues et Costières de Nîmes de se démarquer et d'afficher ses spécificités.

Cette mission menée d'octobre 2023 à avril 2024 a confirmé le besoin d'avoir, au préalable, une **stratégie touristique partagée** avec Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence et a affirmé la **nécessité de mobiliser des moyens humains** (et financiers) **pour animer** ces démarches. La poursuite de cette mission reste en attente de cette feuille de route partagée avec les 2 EPCI membres du PETR.

DETAIL DE LA MISSION

1. AGRITOURISME



- Organiser des **réunions de travail** avec les **collectifs d'animation** des deux démarches et participer aux réunions de **Gard Tourisme** et du **département**.
- Organiser des **rencontres, ateliers, actions de mise en réseau** auprès des **labellisés** des deux démarches.
- Maintenir** les deux démarches et les **relancer**.
- Mobiliser les acteurs** et s'appuyer sur leurs expériences, compétences, motivations, réseaux.
- Elaborer** et **mettre en œuvre** les plans d'actions.
- Mettre en valeur l'**agritourisme** par le biais de l'**itinérance**.



2. TOURISME FLUVIAL & FLUVESTRE

- Intégrer les **échanges, ateliers participatifs** et **séances de travail** autour de l'étude du **canal du Rhône à Sète** (prendre part à l'animation du réseau et au plan d'actions 2024).
- Identifier les **besoins** et faciliter l'expérimentation de solutions sur le terrain.
- Accompagner la **structuration** et le **développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre**.

3. CYCLOTOURISME



- Poursuivre les **échanges** et **séances de travail** autour de la **ViaRhôna** (animation du réseau et plan d'actions 2024).
- Rencontrer les parties prenantes** du développement cyclo-touristique du territoire, **identifier les besoins**.
- Soutenir le syndicat AOP Costières de Nîmes sur son **projet d'évènement** associant l'itinérance douce et la découverte du vin.
- Poursuivre la **structuration** et le **développement de l'offre cyclo-touristique**.



Développement territorial et animation locale

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME ET D'UN TOURISME DE PROXIMITÉ



Zoom sur la destination Vignobles & Découvertes

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est à l'origine avec Gard Tourisme et le Syndicat AOP d'une **destination labellisée Vignobles & Découvertes** sur le territoire des Costières de Nîmes depuis 2014.

Créé en 2009 par **Atout France**, le label **Vignobles et Découvertes** est accordé pour 3 ans à une **destination à vocation touristique et viticole** proposant une **offre de produits touristiques multiples et complémentaires**. Cette marque collective s'appuie sur une **mise en réseau** valorisant des **produits qualifiés**, en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'œnotourisme.

De nombreux **partenaires institutionnels** sont **signataires d'une convention** pour faire vivre cette Destination : le Syndicat AOP Costières de Nîmes (chef de file), l'Office de Tourisme de Nîmes, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, Inter Rhône, Gard Tourisme et la CCI du Gard.

La Destination Vignobles & Découvertes Costières de Nîmes rassemble une **centaine de prestataires du monde du vin et du tourisme**.

➤ Groupes de travail et réunions

Le PETR et les membres du collectif d'animation sont engagés aux côtés de **Gard Tourisme** qui coordonne les quatre destinations Vignobles et Découvertes du département. Le PETR a participé aux **groupes de travail** et actions prévues dans ce cadre : le montage de **vidéos expérientielles**, la rédaction d'**articles spécifiques**, la conception de **catalogue d'offres**, etc.

- 12/01/2024 : Charte Vignobles & Découvertes (Gard Tourisme)
- 19/01/2024 : Inventaire de l'offre œnotouristique (Gard Tourisme)
- 26/02/2024 : Magazine Terre de lien (Gard Tourisme)
- 29/02/2024 : Vidéo Expérience Costières (Gard Tourisme)
- 04/01/2024 : AMI Tourisme et terrains d'expérimentation (OTL)
- 14/03/2024 : Visite Mas d'Arbaud intéressé pour avoir le label V&D
- 25/01/2024 : Agritourisme et plan Alimentaire Territorial (Nîmes Métropole)
- 26/01/21024, 9/02/2024 et 27/02/2024 : Costières en Selle (Syndicat AOP)
- 30/01/2024 et 19/02/2024 : Catalogue offres (Nîmes Tourisme)

➤ Organisation d'une rencontre des labellisés

Une première rencontre a été organisée le 5 février 2024 au Château de Bellefontaine avec pour objectif de :

- **recréer du lien entre labellisés** et ainsi relancer la **dynamique de réseau** autour du label,
- rappeler les **bases d'une destination V&D** et présenter le **collectif d'animation**,
- faire **remonter les besoins des labellisés** en termes de mise en réseau et de communication,
- dégager un **plan d'actions** pour les 2 prochaines années, **coconstruit avec les labellisés**.



➤ Proposition d'éductours

L'objectif de ces temps de rencontres entre professionnels labellisés était de proposer de découvrir une activité, un domaine viticole et un hébergeur. Deux programmes d'éductours ont été co-construits.

➤ Organisation d'une réunion Tourisme

Afin d'échanger sur le pré-diagnostic tourisme réalisé par le PETR, présenter les actions réalisées et partager les besoins et perspectives de la mission, une réunion a été organisée avec les élus, DGS et techniciens tourisme du PETR et de Nîmes Métropole.



Développement territorial et animation locale

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME ET D'UN TOURISME DE PROXIMITÉ



Zoom sur le Site Remarquable du Goût

Avec l'appui de Gard Tourisme, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes anime depuis le printemps 2010, le Site Remarquable du Goût (SRG) « Les Olivettes du Pays de Nîmes ».

Un Site Remarquable du Goût permet d'identifier un accord exceptionnel entre le **savoir-faire des hommes, la qualité d'un produit et la richesse d'un patrimoine architectural et environnemental**. Cette identification ne peut se faire sans la volonté d'accueillir, d'expliquer, de tisser le lien entre savoir-faire et faire-savoir.

Cette reconnaissance est attribuée par la Fédération Nationale des SRG et les Ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, du tourisme et de la culture.

Objectifs

- **Faire connaître** l'olivier, les AOP Olive et l'Huile d'Olive de Nîmes, la garrigue et la pierre sèche,
- **favoriser la mise en réseau des acteurs, la création de projets** écotouristiques, pédagogiques, de médiation culturelle,
- **promouvoir l'olivier** comme réponse aux préoccupations environnementales et d'aménagement durable du territoire.



Salon des Sites Remarquables du Goût; Rand'Olive

➤ Organisation de Cont'olive et Rand'Olive

Depuis 2019, le **Site Remarquable du Goût** Les Olivettes du Pays de Nîmes organise avec l'appui du PETR Cont'Olive et Rand'Olive. Ce moment **convivial et sportif** permet de découvrir une commune et de valoriser ce savoir-faire exceptionnel.

Figurait au programme 2024 : une randonnée de 10 km pour en apprendre plus sur la commune de Bellegarde (paysages, olivettes, vignes, pinèdes, lac, rivière, aqueduc), la dégustation d'Olives de Nîmes, un pique-nique, un conte sur l'olivier et une visite de l'ancien moulin à huile de Bellegarde.

➤ Participation du SRG à différents salons

Le PETR communique sur les salons SRG qui visent à promouvoir les productions, savoir-faire et le territoire des Olivettes du Pays de Nîmes.

Notamment à l'occasion des **30 ans des Sites remarquables du goût**, un salon national a été organisé par la Fédération nationale les 20 et 21 septembre 2024 à Lyon. Cet événement proposait un marché de producteurs (40 produits d'exceptions), des ateliers, des animations, des dégustations et des rencontres...

➤ Appui administratif du PETR

Le PETR appuie l'association Les Olivettes du Pays de Nîmes dans sa gestion administrative, l'organisation de temps d'échanges (comité de pilotage le 19 mars 2024, assemblée générale le 29 septembre 2024 ...) et ses demandes de subventions.



Développement territorial et animation locale

MOBILITE CYCLE LAB : EXPERIMENTATION D'UN VELO-BUS MODULABLE



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Face aux **enjeux de mobilité** auxquels le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est confronté (étalement urbain, dépendance à la voiture, réseau cyclable encore peu développé), le PETR propose d'**expérimenter une alternative** aux transports individuels et carbonés dans plusieurs communes du territoire.

Cette initiative repose sur l'acquisition, l'animation et l'utilisation de **vélo-bus modulables** et **multi-usages** (transport scolaire et périscolaire, de personnes à mobilité réduite, de séniers, logistique/livraison...), combinant mobilité douce, **lien social** et **santé publique**.

En offrant un **mode de transport actif** pour les déplacements, ce projet contribue à l'**amélioration des services**, de la **santé des habitants** et à la **préservation de l'environnement**. Il propose également une **solution sécurisée** et **conviviale**, favorisant **les interactions** et le renforcement du **lien social**.



Une **expérimentation en Garrigues et Costières de Nîmes** d'une solution :

- Cyclable, favorisant la mobilité active
- Ecologique, réduisant l'impact environnemental
- Modulable, qui peut servir à différents publics,
- Solidaire, adaptée aux personnes à mobilité réduite
- Collective, favorisant le lien social.

Le projet Mobilite Cycle Lab est lauréat de l'**Appel à Projet Avélo 3** de l'ADEME et du prix « **Initiative innovante pour une transition écologique** » du Département du Gard.

PERSPECTIVES 2025

- Recrutement d'un chargé de mission pour suivre le projet.
- Définition et lancement d'un AMI auprès des communes du territoire.
- Sélection des communes retenues pour l'expérimentation.
- Conventionnement avec les communes (assurance, participation financière, logistique, communication).
- Achat d'un véhicule.
- Dans chaque commune : réalisation d'un diagnostic, identification des besoins, des acteurs, des trajets, etc.
- Définition de l'utilisation : conciliation entre les différents besoins identifiés, organisation, planification, logistique, afin de faciliter un usage multiple d'un véhicule innovant.
- Retour d'expérience afin de pouvoir ajuster et dupliquer cette expérimentation sur d'autres communes.



La communication



5 outils de communication

réalisés et animés en interne par l'équipe technique du PETR.



NEWSLETTER

Afin de diffuser numériquement des informations relatives aux actions du PETR, une newsletter est envoyée de façon **trimestrielle** à un listing de plus de **1 068 contacts**.

Elle permet de faire état de l'actualité du PETR et de ses missions. Elle recense un **taux d'ouverture de 40%** en moyenne.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire de contact situé sur la page d'accueil du site internet du PETR.



SITE INTERNET

Le site internet du PETR Garrigues et Costières de Nîmes permet à tout un chacun de retrouver les **actualités et les missions du PETR**.

L'actualisation permet de prendre en compte la structuration des nouvelles missions liées aux contractualisations et à la mission inventaire du patrimoine.

Sur l'année écoulée, les **pages** du site ont été **visités plus de 7 500 fois** par **3 800 visiteurs dont 18% via un mobile**.



FACEBOOK

Pour communiquer de manière instantanée et régulière, la **page Facebook** du PETR est régulièrement alimentée.

Elle permet de diffuser de l'information relative à la vie de la structure mais aussi de relayer les informations des partenaires du territoire.

300 publications ont été réalisées cette année.

495 abonnés suivent actuellement la page du PETR.



LinkedIn

Pour communiquer sur d'autres réseaux institutionnels, cette année le PETR a ouvert une **page LinkedIn**.

Elle permet de diffuser de l'information relative à la structure (information, offre d'emploi...) mais aussi de relayer nos actualités ainsi que celles de nos partenaires sur le territoire.

Cette année **270 posts** ont été envoyés.

525 abonnés suivent actuellement la page du PETR.



PLAQUETTE

Pour faire connaître ses actions, le PETR réalise en interne une plaquette de présentation de ses missions.

Cette plaquette est régulièrement actualisée pour prendre en compte les nouveautés : la stratégie LEADER 2023-2027, les contractualisations, les actions de médiation autour du patrimoine et les enjeux d'animations des démarches agritouristiques.

Un nouveau graphisme a été proposé en 2024, plus moderne et plus à l'image du PETR.

Les Partenariats



Le PETR s'investit aux côtés de partenaires...



LE SPÔTT CARMARGUE (Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux), affirme la volonté de l'ensemble des acteurs institutionnels du tourisme du Gard, de l'Hérault et de la Provence de **collaborer pour un développement concerté** de la **destination Camargue**. Le PETR participe aux comités techniques liés au **cyclotourisme** et au **tourisme fluvio-maritime**. Un guide de l'offre cyclo en Camargue a été travaillé conjointement.



LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DES GORGES DU GARDON. Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, engagé dans une démarche de **tourisme durable**, a créé avec l'appui du PETR une démarche qualité : un réseau d'éco-acteurs. Ce réseau compte pas moins de **35 éco-acteurs** partenaires dont plusieurs d'entre eux ont été accompagnés ou sont membres d'initiatives animées par le PETR. Le PETR participe aux comités de sélection.



L'OPEN TOURISME LAB, accélérateur de start up touristiques participe au comité de programmation LEADER et apporte son expertise notamment sur les projets d'itinérances, d'agritourisme et de services. Le PETR participe à certaines actions organisées sur le territoire par OTL ou apporte des conseils aux start-up accompagnées.



LE GRAND SITE OCCITANIE Nîmes-Pont du Gard-Uzès. Un « Grand Site Occitanie » est un **lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel de rayonnement international** et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composantes à caractère exceptionnel. Le PETR a participé en 2024 aux différents rendez-vous organisés par la Région notamment aux travaux réalisés pour le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt spécifique aux GSO.

Le PETR est membre de...



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et ruraux et des Pays a une fonction de représentation des intérêts des PETR à l'échelle nationale et entend également stimuler une mutualisation et des transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau des PETR. Le montant de l'adhésion est de 620 euros par an.
> Pour en savoir plus : www.anpp.fr



LEADER France soutient la mise en œuvre de la procédure LEADER dans les territoires, assure la représentation des GAL auprès des autorités nationales et européennes et concourt à la mise en réseau des GAL au plan national et européen. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 750 euros.
> Pour en savoir plus : www.leaderfrance.fr



L'association Site Remarquable du Goût, Les Olivettes du Pays de Nîmes, dont le PETR est membre de droit depuis 2012. Présentation de la démarche dans les pages « tourisme » de ce bilan d'activité. Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 150 euros.
> Pour en savoir plus : www.olivettes-nimes.org

Contacts



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est ouvert :

du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

1, Rue du Colisée

30900 NIMES

Tél : 04 66 02 54 12

Mail : contact@petr-garriguescostieres.org

Site : www.petr-garriguescostieres.org



PETR
GARRIGUES
ET COSTIÈRES
DE NÎMES

